

N°2015-02-01

**Portant nomination du régisseur titulaire de la régie
de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage.**

Le Président,

- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 et les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 relatifs aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vu le décret n°2012-1246, du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- Vu l'arrêté ministériel, du 3 septembre 2001, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et fixant le montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu le décret n°2005-1601, du 19 décembre 2005, relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le Code général des collectivités territoriales et complétant le Code de la santé publique et le Code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le décret n°2008-227, du 5 mars 2008, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu la décision n°2014-12-09 du 9 décembre 2014 modifiée portant sur la création de la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- Vu la délibération n°2014-06-07, du Conseil communautaire du 23 juin 2014 donnant délégation de compétences au Bureau et au Président ;
- Vu l'avis conforme du comptable public de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le 11 février 2015.

ARRÊTÉ:

- Article 1)** Monsieur Nicolas TOINEAU est nommé régisseur titulaire de la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage.

000 000 0000 0000 0000 00
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
000 000 0000 0000 0000 00
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

000 000 0000 0000 0000 00
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

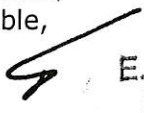
Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Monsieur le Trésorier de Versailles municipale

Fait à Versailles, le

10 6 FEV, 2015

Le Comptable Public,
Pour avis favorable,


E. Fernandez
Inspecteur
des Finances Publiques

M. Norbert DEMANT

Le Président,




François de MAZIÈRES
Député - Maire de Versailles



Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à **Monsieur Nicolas TOINEAU**
Notifié le (date et signature) :

16/02/2015



000 000 0000 0000 0000 00
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
000 000 000 000 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

0 000 00 00 00 00 0000

05 0000 0000 0000 0000 0000
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

0000 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
000 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
000 000 000 00 00 000